

Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Brullé, 15 août 1860

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[Brullé, Alexandre \(1814-1891\)](#) est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (4)

Collation 1 p. (192r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Brullé, 15 août 1860, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN : <https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/29748>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [15 août 1860](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Brullé, Alexandre \(1814-1891\)](#)

Lieu de destination Laeken, Bruxelles (Belgique)

Description

Résumé Godin remet 2 979,46 F à Brullé, à créditer sur son compte particulier. Il l'avertit qu'il se rend à Paris et ne sera pas de retour à Guise le 22 août et qu'il est inutile qu'il y vienne avant cette date. Il informe Brullé que monsieur Camatte est en voyage, qu'il passera par Maubeuge et se rendra ensuite directement à Bruxelles. Godin fait observer à Brullé, qui remarque que certains modèles se vendent peu, qu'il faut mieux réguler le tarif de l'usine belge.

Notes Une numérotation manuscrite est copiée dans la marge du folio : « 190/193 ».

Mots-clés

[Appareils de chauffage](#), [Distribution des produits](#), [Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Voyage](#)

Personnes citées [Camatte, H. \[monsieur\]](#)

Lieux cités

- [Bruxelles \(Belgique\)](#)
- [Guise \(Aisne\)](#)
- [Maubeuge \(Nord\)](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Brullé, Alexandre (1814-1891)

Genre Homme

Pays d'origine France

Activité

- Fouriériste
- Industrie (grande)
- Patron/Patronne

Biographie Éditeur de musique et industriel fouriériste français né en 1814 et décédé en 1891. Alexandre Brullé est l'époux d'[Adèle Augustine Brullé-Tardieu](#).

Godin confie en 1855 à Alexandre Brullé la direction des ateliers de Forest puis de Laeken (Belgique). Alexandre Brullé met fin le 11 mars 1863 à ses fonctions à

l'usine de Laeken, où il est remplacé progressivement par [Eugène André](#) à partir de l'été 1862. Le couple Brullé s'installe à Saint-Mandé (Val-de-Marne). En février 1888, Marie Moret, qui entretient une correspondance avec Adèle Augustine Brullé, indique qu'Alexandre Brullé est atteint d'une grave paralysie depuis de nombreuses années.

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/07/2022
Dernière modification le 31/10/2024

190
193

1860
Guise le 13 aout 1860

Mon cher monsieur Bruslé

Je vous remercie pour le p'tif 2979.46
dont je n'aurai pas à vous rendre compte partout
je suis forcé de me rendre à Paris et je
n'aurai que le 28 de ce mois que je serai
à Guise avec certitude. vous ne pourrez
donc venir ultérieurement ici avant

Si Camath est en voyage vous pourrez
le voir à Maubuge si tout le voyage
necessaire il ira à Bruxelles par la route
la plus directe

je vous ai l'habitude faire la remarque que
les épinettes 3.5.8 ou 3.6.8 sont toutes
avec vous remarquées que mon p'tif 3.
la dernière mentionnée est épinette à p't 29.536
ou 32.536 les p'tis étant à p't 32.536

les autres sont toutes à 32.536
et un p'tis cinqième est à 32.536
trop basse le p'tis 3.6.8 est un aussi de 32.
cinqième dans un cas la p'tis par le p'tis
de huit de la moitié.

Notre 3.5.8 est au contraire presque
au p'tis de Guise je crois que les épinettes
sont toutes préjudiciables à certains malades
et il serait sans doute meilleur sans doute
les p'tis comme je le fais à Guise de mettre
dans une proportionnalité qui régularise
mieux les bénéfices à la fin

je vous serai le moins

Georges